

Zones difficiles, politiques publiques et agricultures, cas des zones arides au Maghreb

Mélanie Requier-Desjardins, CIHEAM-IAM. Montpellier
requier@iamm.fr

La notion de zones difficiles désigne des zones de faibles capacités, dont les milieux naturels sont hostiles ou contraignants (zones de montagne, zones arides) parfois peu accessibles et plus faiblement urbanisées. Les espaces ruraux des zones difficiles sont généralement caractérisés par des niveaux élevés de pauvreté, des taux d'équipement et des services moins présents qu'ailleurs. Ce sont des régions difficiles à mettre en valeur par les modes de développement conventionnels, mais dotées de paysages rares, et naturellement riches en biodiversité. Les sociétés rurales y ont développé des savoirs spécifiques permettant la valorisation des ressources locales.

Selon le rapport 2008 de la Banque Mondiale sur l'agriculture et le développement, seul 4% de l'aide publique internationale est investi dans l'agriculture alors que 75% de la population mondiale vit dans les régions rurales des pays en développement. Ce rapport établit une typologie entre trois catégories de pays, à partir des indicateurs de taux de la croissance agricole dans l'économie du pays et de pauvreté dans les zones rurales (2,15 \$ par jour et par habitants) : les pays à vocation agricole, les pays en mutation et les pays urbanisés.

- Les économies basées sur l'agriculture, et dont la majorité des populations pauvres sont en zones rurales avec des défis différenciés selon les pays (dont la majorité pays sub-sahariens) ;
- Les économies en transition (l'Asie, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient) dans lesquels la croissance agricole contribue moins à la croissance des économies, où la pauvreté est souvent plus rurale, où les disparités entre les mondes urbain et rural peuvent engendrer des tensions.
- Dans les régions urbanisées, l'agriculture a une place plus limitée dans la croissance, les niveaux de pauvreté (Europe de l'Est, Amérique Latine).

La région du Maghreb et trois de ses pays Algérie, Tunisie, Maroc, se situe dans le groupe des pays en mutation. Le secteur primaire y occupe une part décroissante du revenu national, et sa population rurale, en croissance, représente plus du tiers de la population totale. A travers la mobilisation d'une série de données pluridisciplinaires issues de travaux de recherche (revue bibliographique), la communication s'intéressera à un ensemble de questions pour replacer les zones difficiles dans l'économie et les stratégies de développement, agricole et rural des pays du Maghreb :

- Quelle est la place de l'agriculture dans l'économie nationale et au sein du monde rural ?
- Quelles sont les politiques agricoles dominantes dans les pays du Maghreb et leur lien avec les inégalités territoriales ?
- Y a-t-il des politiques de réduction des inégalités rurales, et leur place dans les stratégies nationales de développement ?
- Les impacts des changements climatiques sur l'agriculture au sud de la Méditerranée sont-ils différenciés ? Qu'en est-il des phénomènes de désertification ?

Le cas des zones arides sera présenté comme exemple de zone difficile ainsi que les grands types d'actions dont elles bénéficient, au titre du développement rural et en matière de lutte contre la désertification, au sein des budgets agricoles.

A travers ces différents points, la question des inégalités territoriales sera déclinée.

1 - Agriculture et sociétés agricoles au Maghreb

Le tableau 1 présente les grands traits des secteurs agricoles en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Tableau 1 : Quelques indicateurs macro-économiques agricoles en Afrique du Nord

	Algérie	Maroc	Tunisie
Taux de croissance annuelle agricole 1990-2005	4,3%	1,3%	2,4%
Taux de croissance globale annuelle 2000-2006	5%	4,4%	4,6%
Part de l'agriculture (%GDP) 2002-2004	9,7%	15,5%	12,1%
Population rurale (%total) 2003-2005	37,4%	42%	35,1%
Part de l'emploi agricole (%de l'emploi total) 2002-2004)	20,9%	44,8%	nd
Part des terres irriguées / terres arables et de culture	6,9%	15,5%	8,0%
Croissance moyenne annuelle des terres irriguées (1990-2003)	1,1%	1,3%	1,1%
Prélèvement annuel d'eau douce pour l'agriculture en % du total des prélèvements (2002)	65%	87%	82%

Source : Banque Mondiale, 2007⁶⁴

Depuis plus d'une décennie, la contribution annuelle de l'agriculture au PIB se situe globalement entre 10 et 15% pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. De fortes variabilités inter annuelles ont caractérisé ce pourcentage en Algérie et au Maroc alors que cette part est relativement stable en Tunisie depuis une décennie (Banque mondiale, 2006⁶⁵). Depuis 15 années, le taux de couverture des importations par les exportations a augmenté en Tunisie et au Maroc. Cependant, le premier poste d'importations agricoles est celui du blé dans les trois pays (CIHEAM, 2004⁶⁶). Au Maroc, la part des exportations dans le commerce international montre que l'agriculture est un enjeu stratégique pour l'économie du pays. L'économie tunisienne repose principalement sur le développement du secteur des services, après avoir privilégié le développement du secteur secondaire (manufacture, confection), un secteur aujourd'hui en difficulté en raison de la concurrence internationale. Pour ce qui est du commerce international en Algérie, il est dominé par le secteur des hydrocarbures (Bedrani, 2008)⁶⁷.

Si on prend les chiffres relatifs aux échanges de produits agricoles, les exportations agricoles marocaines représentent 20,6% des exportations totales sur la période 2002-2006 avec comme principales productions exportées les agrumes, les conserves de fruits et légumes et les tomates fraîches⁶⁸. Le niveau d'exportation témoigne d'une spécialisation agricole du pays, liée au développement des produits agricoles à forte valeur ajoutée, commercialisés sur les marchés mondiaux⁶⁹. Le taux moyen de couverture au Maroc est de 54,5% entre 2003 et 2006, après avoir été supérieur à 100% en 1997 et 1999 (Bachta et Ghersi, 2004). Le pays est dépendant des importations de céréales et cette dépendance s'accroît en période de sécheresse. On constate que la variation du PIBA est liée à celle de la pluviométrie, indiquant une vulnérabilité de l'agriculture aux conditions climatiques.

⁶⁴ Banque mondiale, 2008. *Rapport sur le développement dans le monde 2008: l'agriculture au service du développement*.

⁶⁵ Banque mondiale, 2006. Tunisie, examen de la politique agricole, Rapport No. 35239-TN, eau environnement et développement social et rural, Région Moyen-Orient et Afrique du Nord

⁶⁶ Bachta et Ghersi (coord), 2004. *Agricultures et alimentation en Méditerranée, les défis de la mondialisation*, CIHEAM, IRESA, KARTHALA

⁶⁷ Bedrani, 2008. « Algérie, l'agriculture, l'agroalimentaire, et le développement rural dans les pays méditerranéens : tendances et politiques », In Options méditerranéennes, n° B, 61, *Les agricultures méditerranéennes, analyse par pays*, Allaya ed., CIHEAM, 37-57.

⁶⁸ Les importations agricoles représentant 10,9% des importations totales. El Mekki, 2008. « Algérie, l'agriculture, l'agroalimentaire, et le développement rural dans les pays méditerranéens : tendances et politiques », In Options méditerranéennes, n°B, 61, *Les agricultures méditerranéennes, analyse par pays*, Allaya ed., CIHEAM, 1-36.

⁶⁹ Et de façon indirecte, cette spécialisation serait à considérer au regard de la valorisation des ressources en phosphates du pays. CIHEAM, les agricultures méditerranéennes, 2008 ; CIHEAM, Agriculture et méditerranée, 2004

Pour la Tunisie, les exportations agricoles ne représentent que 14,6% en 2005 et elles ont oscillé autour de 15% entre 1997 et 2005 : les principaux produits d'exportation issus de l'agriculture sont l'huile d'olive, les dattes, le concentré de tomate⁷⁰.

Le taux de couverture en Tunisie est passé d'environ 64,8 % au cours de la période 1987-1991 à 69,1 % en 1992-1996 puis à 81,5 % en 1997-2001 et 78,4 % et connaît un léger recul durant la période 2002-2006. Le lait et la viande ovine couvrent la demande intérieure, grâce aux incitations et investissements de l'Etat dans ces secteurs. Le bilan des échanges alimentaires est chroniquement dépendant des importations de céréales, qui ont augmenté pour la période 2002-2006 du fait de sécheresses (Banque mondiale, 2006).

En Algérie, la part des exportations agricoles représente 0,5% des exportations totales en 2005, du fait du poids du secteur des hydrocarbures. Les choix de développement ainsi que les difficultés politiques et sociales rencontrées par ce pays dans la décennie 1990 expliquent un taux de couverture très faible. Les exportations agricoles en 2004 et 2003 ne couvrent que 3,5% et 3,8% des importations agricoles.

Au Maroc et en Algérie, les études sur le monde rural montrent aussi la persistance de niveaux de pauvreté préoccupants. Respectivement 70% et 75% de la population dite pauvre vit en milieu rural en Algérie et au Maroc (Moulaï, 2008 ; Ahouate et Tamehmacht, 2008)⁷¹. En Tunisie, depuis les années 1990, le pourcentage de population vivant en dessous- du seuil de pauvreté est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, les catégories socioprofessionnelles les plus nombreuses en milieu rural sont celles qui ont les niveaux de vie les plus bas (par ordre décroissant les exploitants et les ouvriers agricoles et ceux non agricoles) et l'alimentation reste un poste de dépenses plus important en milieu rural qu'en milieu urbain (Elloumi, 2006)⁷².

Dans les trois pays, les agricultures sont majoritairement familiales. Les exploitations de taille réduite représentent respectivement plus de 70% et de 53% du nombre d'exploitations au Maroc et en Tunisie. Elles occupent moins du quart des superficies cultivables. Le nombre et la part de ces exploitations de petite taille ont fortement augmenté en Tunisie depuis 30 ans.

Tableau 2 : Répartition des exploitations par taille au Maroc, 1997-98

Taille des exploitations (ha)	Nombre d'exploitations	En %	SAU
<5	1 million	70%	24%
>5 et <20	400 000	27%	43%
>20 et <50	50 000	2,8%	24,3%
>50	15 000	0.2%	8.7%
Total	1,65 millions	100%	100%

Source⁷³ : FAO, 2006.

Tableau 3 : Répartition des exploitations par taille Tunisie, 2000

Taille des exploitations (ha)	1994-1995	Evolution du nombre d'exploitations entre 1961-62 et 1994-95	SAU
<5	53%	+ 89%	21%
5 à 10	20%	+ 26%	
10 à 50	24%	+ 7%	37%
50 à 100	2%	+ 18%	
>100	1%	- 20%	42%
total	100%	+ 44%	

Source : Rafac, 2000⁷⁴

⁷⁰ Bachtta, 2008. Tunisie : « L'agriculture, l'agroalimentaire, et le développement rural dans les pays méditerranéens : tendances et politiques », In Options méditerranéennes, n° B, 61, *Les agricultures méditerranéennes, analyse par pays*, Allaya ed., CIHEAM, 75-94

⁷¹ Moulaï, 2008. *Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable, développement agricole et rural, Etude nationale Algérie*, vol 1, 28 p, Plan Bleu, CIHEAM, PNUE ; Ahouate et Tamehmacht, 2008. *Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable, développement agricole et rural, Etude nationale Maroc*, vol 1, 38 p, Plan Bleu, CIHEAM, PNUE

⁷² Elloumi, 2006. « Les politiques de développement rural en Tunisie : acquis et perspectives ». Options Méditerranéennes n° A 71, *Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne*, 55-67.

⁷³ FAO, 2006. *Utilisation des engrais par culture au Maroc*, Service de la gestion des terres et de la nutrition des plantes, Division de la mise en valeur des terres et des eaux, Rome, 57 p.

Agriculture de subsistance, agriculture commerciale et agriculture de complément (revenu secondaire) coexistent au sein des agricultures familiales. La taille de l'exploitation, les modes d'exploitation des terres, les connexions aux marchés ainsi que les niveaux de formation et les possibilités d'investissement varient fortement.

En l'absence d'une typologie de référence pour la région et pour pouvoir traiter des inégalités territoriales, nous avons d'abord choisi une entrée à partir des modes de développement de l'irrigation dans les trois pays.

L'agriculture a été encouragée par les politiques nationales marocaines et tunisiennes depuis les années 1960, principalement à travers des programmes de modernisation basés sur le développement des surfaces irriguées. Au plan des cultures pluviales, le Maroc et la Tunisie ont encouragé et subventionné le développement des oliveraies.

2 - INVESTISSEMENTS AGRICOLES, HYDRAULIQUES ET INEGALITES SPATIALES

Les investissements hydrauliques et l'encadrement des agriculteurs dans les périmètres irrigués – collectifs- ont visé l'émergence d'une agriculture intensive (mécanisation, engrais, intégration entre agriculture et élevage), intégrée dans les marchés nationaux pour satisfaire la demande, puis vers les marchés d'exportation. En effet, le développement de périmètres privés orientés vers les productions d'exportation reflète l'émergence d'une agriculture capitaliste et technologique. Cette évolution s'accompagne d'un accroissement des propriétaires absenteïstes ou urbains. Au Maroc, en 2003, 8,5% des agriculteurs sont des urbains (FAO, 2003).

Le secteur agricole est donc un lieu d'investissement spéculatif, connecté aux marchés internationaux, et stratégique, pour les aspects de souveraineté alimentaire. Les investisseurs sont en capacité d'exploiter les opportunités des marchés, notamment sur les produits à forte valeur ajoutée, parce qu'ils détiennent les informations et les réseaux, les prix et sur les facilités offertes par le soutien à la modernisation des exploitations (crédits, subventions, accès à la terre, à l'eau etc.)⁷⁵.

Le Maroc, la Tunisie et l'Algérie ont beaucoup investi dans la mobilisation de l'eau selon deux systèmes : la grande hydraulique et la petite et moyenne hydraulique.

Globalement le développement et la concentration des surfaces irriguées par la grande hydraulique :

- constituerait le moyen de s'affranchir des contraintes climatiques,
- facilite la diffusion des « paquets technologiques » nécessaires à la modernisation agricole,
- facilite la prévision sur les récoltes grâce à la maîtrise du facteur eau,
- permet d'organiser l'accès au marché.

Le secteur irrigué a été perçu comme le moteur du développement agricole du Maroc et de la Tunisie et a bénéficié de la majorité des investissements publics à caractère agricole (voir tableau).

- Au Maroc, l'ensemble des surfaces irriguées occupe 13% de la SAU, assure 45% de la valeur ajoutée agricole, 75% des exportations agricoles et un tiers des emplois en milieu rural (Debbarh et Badraoui, 2002)⁷⁶.
- En Tunisie, les surfaces irriguées comptent pour 7% de la SAU, 35% de la valeur produite par le secteur agricole et 20% des exportations, ainsi que 27% de l'emploi agricole (Zaïri et al, 2003)⁷⁷.

Le Maroc et la Tunisie ont privilégié la grande hydraulique, alors que l'Algérie s'est récemment plutôt intéressée au développement de la petite hydraulique.

⁷⁴ Rafac, 2000. *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*. Karthala-Ciheim

⁷⁵ Des propriétaires urbains investissent aussi le secteur de l'élevage, et exploitent les grands espaces de pâturages collectifs encore disponibles. Ils suppléent au manque d'eau et de fourrages saisonniers, soit par le transport de ces ressources sur les lieux de pacage, soit par le transport des animaux vers les zones de plus grandes disponibilités.

⁷⁶ Debbarh et Badraoui, 2002. « Irrigation et environnement au Maroc : situation actuelle et perspectives », In Serge Marlet et Pierre Ruelle (éditeurs scientifiques), 2002. *Vers une maîtrise des impacts environnementaux de l'irrigation*. Actes de l'atelier du PCSI, 28-29 mai 2002, Montpellier, France. CEMAGREF, CIRAD, IRD, Cédérom du CIRAD.

Zaïri, Slatni, Mailhol, Ruelle et El Amami, 2003. « L'irrigation de surface dans le contexte tunisien, perspectives d'amélioration sous différentes conditions de disponibilités en eau », Séminaire international "Technologies et méthodes modernes d'irrigation : recherche, développement et essais", AFEID, 16 p.

Tableau 4 : Répartition des investissements agricoles publics dans les IX^{ème} et X^{ème} Plans de développement (en millions de Dinars), Tunisie

Activités	IX ^{ème} Plan	X ^{ème} Plan (prévu)	Variation (%)
Hydraulique agricole	1072	1206	+13
Elevage	139	102	-27
Pêche	53	31	-42
Etudes, recherche et vulgarisation	45	56	+24
Forêts et parcours	250	310	+24
Conservation des Eaux et du Sol	181	228	+26
Projets agricoles intégrés	124	216	+74
Divers	231	51	*
Total	2095	2200	+5

Source : Ministère de l'Agriculture, 2002

Tableau 5 : Investissements publics engagés dans le secteur agricole, PDES du Maroc (2000-2004)

Composantes	Montants (millions de Dirhams)
Grande hydraulique	4 021, 9
Petite et moyenne hydraulique	3 163
Améliorations foncières	58,800
Projets de développement intégrés	2 285
Filières des productions végétales	964
Filière des productions animales	599
Gestion de la qualité	267
Formation recherche, vulgarisation	1 216
Etudes et systèmes d'information	112
Autres actions (promotion de l'investissement, économie de l'eau)	3 486
Sous-total secteur agricole	16 173
TOTAL des deux secteurs	17 690

Source PAN/LCD Maroc, 2001⁷⁸

Au Maroc, jusqu'au milieu des années 1970, l'action de l'Etat a privilégié le développement des grands périmètres d'irrigation, avec la mise en valeur de productions spécifiques : cultures sucrières, maraîchères et fourragères et donc productions de sucre, de primeurs et lait.

Ce développement a été possible grâce à une politique interventionniste: réalisation de l'ensemble des aménagements (y compris internes aux exploitations), préfinancement des opérations, prise en charge à 60% du coût, encadrement des producteurs, détermination des plans et les conditions de mise en valeur agricole.

Entre 1965 et 2005, l'Etat marocain a de fait consacré, entre 43 et 77% de son budget agricole annuel au secteur de l'irrigation. La mobilisation des ressources en eau disponibles atteint plus des deux-tiers des possibilités nationales (voir tableau).

La grande hydraulique occupe une part prépondérante puisqu'elle concerne 87% de ces investissements entre 1965 et 2005 et représente actuellement 67% des surfaces aménagées.

Tableau 6 : Les surfaces irriguées au Maroc, 2007

	GH	PMH	Total
Potentiel (ha)	880 000	484 000	1364 000
Réalisé (ha)	682 600	334 100	1016 100
Réalisé (%)	67%	33%	100%

Source : Royaume du Maroc, 2007⁷⁹.

⁷⁸ Royaume du Maroc, 2001. *Programme d'Action National sur la Lutte contre la Désertification*, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et des Forêts, 133 p.

En matière de petite et moyenne hydraulique, les objectifs ont visé la réduction des disparités régionales à travers la sécurisation de l'agriculture pluviale très soumise à l'aléa climatique. Il s'agit surtout d'investissements à caractère social : réhabilitation sommaire de petits périmètres traditionnels et création de nouveaux périmètres pour promouvoir l'emploi rural et fixer les populations (Rafac, 2000).

Du point de vue de la répartition des aménagements, la grande hydraulique est concentrée sur les mêmes cours d'eau, rares et généralement localisés au Nord, sur les versants de montagnes bordant la mer. La petite et moyenne hydraulique est plus présente au sud des pays, en zones arides⁸⁰.

Tableau 7 : Situation des superficies aménagées par région économique (en ha) Maroc

Régions	GH	PMH	Total
Sud	77 550	36 550	114 100
Centre	213 600	43200	256 800
Tensift	142 620	96 400	239 020
Nord-Ouest	132 750	16 600	149 350
Centre-Nord	-	59 800	59 800
Oriental	77 280	23 250	100 530
Centre sud	27 900	56 500	84 400
Total	671 700	332 300	1 004 000

Source : Rafac, 2000.

En Tunisie, le développement de l'hydraulique a permis la mobilisation de 80% des ressources en eau disponibles (2000). La superficie irriguée occupe 7% de la SAU pour un taux d'utilisation de 83% par les cultures irriguées.

Tableau 8 : L'irrigation et son utilisation par l'agriculture

	1985	1990	1995	2000	2001
SI / SC (%)	6	7	7	7	7
Superficie irriguée (SI)	137	288	288	301	315
Superficie des cultures irriguées	279	279	315	345	346
Taux d'utilisation (%)	46	80	80	80	83

SC : superficies cultivées

Source : Chebbi, 2005⁸¹

Les ressources en eau de surface sont concentrées dans le Nord du pays. 65% des ressources en eau profonde se trouvent dans le sud du pays, en zones arides. Jusqu'aux débuts des années 1980, la grande hydraulique a mobilisé plus de 90% des investissements dans le secteur. Puis, les politiques se sont orientées vers le développement de la petite et moyenne hydraulique à travers notamment la construction de retenues collinaires (lacs et petits barrages).

Tableau 9 : Sources d'irrigation en Tunisie

	Barrages	Barrages collinaires	Lacs collinaires	Forages	Eaux usées traitées	Puits de surface	Captage des sources	Total
Nord	113 796	767	1 061	13 229	5 349	43 005	399	177 606
Centre	13 564	150	341	28 567	1 077	80 337	0	124 036
Sud	137	0	0	25 140	28	10 227	0	35 532
total	127 497	917	1 402	66 936	6 454	133 569	399	337 174

Source : banque mondiale, 2006.

⁷⁹ Royaume du Maroc, 2007. *L'irrigation au Maroc un secteur au service du développement*, 2^{ème} édition du salon international de l'irrigation à Meknès, 8p.

⁸⁰ Perennes, 1992. « Un aspect de la question hydraulique au Maghreb : la politique des barrages », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 10 | 1992, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. URL : <http://ema.revues.org/index1407.html>.

⁸¹ Chebbi, 2005. « Un essai de modélisation de la réponse agricole aux politiques d'investissement et de crédit en Tunisie : Quelles conclusions pour le secteur irrigué ? » In *Instruments économiques et modernisation de l'agriculture irriguée en Méditerranée*. Actes du séminaire Euro Méditerranéen - *Les instruments économiques et la modernisation des périmètres irrigués*, Kairouan : Tunisie (2005) – [En ligne] <http://hal.cirad.fr/cirad-00193877/fr/>

L'irrigation en Tunisie a permis de régulariser les productions alimentaires de base (céréales, viande, lait, les céréales et le fourrage occupant 17 et 13% des périmètres irrigués) et de développer les cultures pour l'exportation : olivier, agrumes, palmiers dattiers et maraîchage. 95% de la production en maraîchage provient des périmètres irrigués (Chebbi, 2005).

En Algérie, les ressources en eau de surface se situent dans la partie nord du pays où se trouvent les grands barrages. La région des hautes plaines est largement déficitaire en ressources en eau. La région du sud et une part du désert bénéficient de ressources importantes en eau fossiles. Les quatre wilayates du Sud s'accaparent 30% de la SAU irriguée.

Tableau 10 : Ressources en eau en Algérie – Milliards de m3

	Écoulement de surface	Nappes souterraines	Total
Tell	11,8	1,8*	14,2
Hautes plaines	0,6	-	0,6
Sud		5 *	5
Algérie	12,4	6,8	19,8

Source : RAFAC, 2000

* : (vol annuel exploitable)

Les superficies irriguées se sont lentement développées. Elles sont passées de 7,34% de la SAU en 2004 à 9,5% de la SAU en 2006. L'irrigation en Algérie est restée un secteur délaissé jusqu'au début des années 1980. La grande hydraulique a connu une augmentation de plus de 40% de sa surface entre 1962 et 2002. Aujourd'hui, ces grands périmètres irrigués ne représentent que 12% des infrastructures hydrauliques et sont gérés par les offices régionaux des périmètres d'irrigation⁸². En 2004, le pays compte 56.000 ha de grande hydraulique et 554.000 ha de petite et moyenne hydraulique. Le reste des surfaces irriguées est affecté à la petite et moyenne hydraulique qui est gérée directement par les exploitants, avec une moyenne annuelle de 300 000 ha/an de terres irriguées (88 % de la superficie irriguée totale du pays). Cette surface est faible puisqu'elle ne représente que 0,01 ha/habitant toutes surfaces irriguées confondues un taux qui n'a cessé de décroître depuis plusieurs décennies (Zella et Larhyss, 2007)⁸³.

Les politiques de grande hydraulique ont contribué à la différenciation entre des territoires largement irrigués, où le développement agricole s'accompagne d'une industrialisation et d'une urbanisation. Elles ont conduit à creuser des inégalités territoriales (Pérennes, 1993).

Au sud, le développement des forages a aussi permis la mise en valeur de nombreuses terres agricoles, des extensions d'oasis existantes, des créations de périmètres irrigués collectifs et privés.

Les zones irriguées ont joué un rôle déterminant, en tant que pôles de développements agricole et rural, tant au niveau local que régional. Leur développement n'a cependant pas été accompagné par les augmentations de productivité attendues, et s'est accompagné de dégradations des milieux physique, biologique et humain (Debbarh et Badraoui 2002) : modes d'exploitation des eaux et des sols, attitude rentière vis-à-vis de la ressource en eau, activités industrielles et urbanisation proches des périmètres irrigués.

Les dégradations environnementales liées à l'irrigation sont soulignées dans les études portant sur les impacts environnementaux de l'agriculture :

- Les études d'impact environnemental et de dégradation des terres mettent en exergue les risques environnementaux liés à l'irrigation, comme la stérilisation des sols par salinisation (drainage). En Tunisie, 20 000 ha sont perdus chaque année (Saraf et al, 2004)⁸⁴,

⁸² Mouhouche et Guemraoui, 2004. « Réhabilitation des grands périmètres d'irrigation en Algérie », Actes du séminaire *Modernisation de l'agriculture irriguée*, Projet INCO-WADEMED, Rabat, du 19 au 23 avril 2004, 13p.

⁸³ Zella et Larhyss, 2007. « Evolution de l'irrigation », in *Larhyss Journal*, ISSN 1112-3680, n° 06, Décembre 2007, pp. 65-80. [En ligne] : <http://larhyss.net/pdf/journal/6/6.Zella%20et%20al.pdf>

⁸⁴ Sarraf M., Larsen B., Owaygen M., 2004. *Cost of environmental degradation, the case of Lebanon and Tunisia*, Environmental Economic Series, World Bank, Paper n° 57, METAP, 95 p.

- Une étude menée dans le cadre du Programme International de Recherche sur les Techniques d'Irrigation et de Drainage évaluée, au Maroc, la superficie des terres potentiellement menacées par l'excès de la salinité à 500.000 ha. D'autres travaux rapportent que plus de 37 000 ha de terres irriguées sont déjà sérieusement touchées par la salinisation au Maroc.

Enfin, les études de vulnérabilité sur les changements climatiques, font apparaître des risques importants pour le secteur agricole du fait notamment de la réduction à venir de la pluviométrie et de l'aggravation de sa variabilité. Les études portant sur le Maroc et la Tunisie font apparaître des impacts régionaux contrastés⁸⁵ :

- en Tunisie, les zones les plus affectées par les impacts des changements climatiques sur les agricultures seraient celle au sud et au centre (Tunisie, Stratégie nationale de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques).
- Le récent rapport sur les impacts du changement climatique au Maroc indique que les régions les plus affectées par les changements climatiques seront en fait celles les plus favorables à l'agriculture (zone favorables et intermédiaire dans le zonage agro-écologique du pays).

Les pays ont définis leurs priorités nationales pour l'adaptation au changement climatique (voir tableau).

Tableau 11: Priorités sectorielles dans la lutte contre le changement climatique

	Communication nationale initiale	Seconde communication nationale
Algérie	Eau, agriculture, forêt	Eau, agriculture
Maroc	Eau agriculture, littoral	Eau, agriculture
Tunisie	Eau, littoral	Eau, littoral

Sources : communications nationales des pays⁸⁶

L'eau est une priorité pour les trois pays ainsi que l'agriculture pour l'Algérie et le Maroc. La gestion de l'eau irriguée est un thème crucial pour l'avenir de l'agriculture au Maghreb. Les économies d'eau des agricultures irriguées ainsi que l'amélioration de leur efficacité sont deux sujets principaux et deux vecteurs d'investissements spécifiques (infrastructures, savoir, technologie). Des politiques de gestion de l'eau pourraient encourager un traitement plus efficace des impacts environnementaux de ces agricultures, en recourant par exemple à des mécanismes d'ordre incitatifs.

Les régions des pays du Maghreb ne sont pas égales face aux risques des changements climatiques. Les enjeux environnementaux de l'agriculture tiennent non seulement les risques de salinisation des terres irriguées et de pollution des ressources en eau, ou d'envasement des barrages, mais concernent aussi l'érosion et la perte de productivité des terres pluviales ou bénéficiant d'une petite irrigation saisonnière. Au Maroc, l'agriculture pluviale occupe 90% de la SAU, emploie 88% de la population rurale et 80% du potentiel céréalier.

Des politiques d'économies d'eau prioritairement orientées vers le secteur planifié de la grande hydraulique, pourront, en l'absence de politique visant les zones plus défavorisées, conduire au renforcement des inégalités de développement entre des zones pluviales, tributaires des aléas climatiques, et des zones irriguées, mieux équipées, intégrées aux marchés et moins vulnérables aux variations climatiques.

3 – DISPARITES SPATIALES ET REPOSES DES POLITIQUES, LE CAS DES ZONES ARIDES ET DE LA DESERTIFICATION

Au sud comme au nord de la Méditerranée, un clivage existe entre les espaces littoraux et les plaines fertiles où se concentrent les populations, les investissements, l'activité économique et l'essentiel de la production, et les espaces intérieurs, collines, montagnes, plateaux, où se produit le phénomène

⁸⁵ République tunisienne, GTZ, 2008. Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes au changement climatique, Synthèse, 13 p. Disponible en ligne

FAO, 2009. Maroc, Impact du changement climatique sur l'agriculture. Power point disponible en ligne.

⁸⁶ Ces communications sont disponibles sur le site de l'UNFCCC, convention-cadre des Nations Unies pour la lutte contre le changement climatique. <http://www.unfccc.int>

inverse : une dévitalisation économique, de faibles densités, un vieillissement de la population, une insuffisance des infrastructures (Roux, 1997⁸⁷). Les régions les mieux dotées en avantages comparatifs et en capitaux connaissent une croissance dynamique alors que la marginalisation des autres espaces s'accroît.

Plusieurs études réalisées dans le cadre du réseau des agricultures familiales (Rafac, 2000) explicitent cette hétérogénéité entre les territoires ruraux du sud de la Méditerranée.

En Algérie, selon le recensement de 1987, la région des hauts plateaux est la plus rurale des trois grandes régions que compte le pays (du nord au sud, le Tell, les Hauts Plateaux, le Sahara) : 55,9% de la population des hauts plateaux est rurale contre 43,6 pour le sud du pays et 42,2 pour le Nord. Cependant le taux de ruralité décroît plus rapidement dans la steppe que dans le nord (Rafac, 2000).

A l'échelle des Wilayat, un classement a été réalisé selon trois niveaux de ruralité caractérisant la dispersion de la population dans l'espace : la ruralité profonde est définie par plus de 25% de la population vivant de façon éparse, la ruralité moyenne par un taux de 10 à 25% de population éparse et la ruralité faible par 10% ou moins de population éparse dans la population totale de la zone considérée. L'analyse croisant les types de ruralité et les potentiels agricoles montre que les potentiels les plus faibles se trouvent dans les zones de ruralité profonde : ces zones disposent de 9% seulement de la SAU nationale, et près de 50% de leurs terres sont improductives. Le reste est composé par des espaces de pâture. Le potentiel agricole le plus important se trouve en zone rurale moyenne (20% de la SAU) alors que la majorité des zones de pacage, plus de 80% se trouvent en zone de ruralité faible. L'état de distribution des infrastructures et des services de base entre ces zones de ruralité montre de fortes disparités, notamment en matière d'accès à l'éducation et aux services de santé, au détriment des zones de ruralité profonde.

En Tunisie, la typologie distingue des zones rurales profondes, des zones rurales intermédiaires et des zones urbanisées. La ruralité y est définie à partir de quatre caractéristiques, le taux de population rurale et l'emploi agricole d'une part, les indicateurs de dispersion et le taux de desserte en eau potable d'autre part (Rafac, 2000).

Les espaces de ruralité profonde sont caractérisés par la suprématie des activités agricoles dans un milieu à faible potentiel, par un niveau d'équipement inférieur en ce qui concerne l'accès à l'eau, à l'électricité et aux services d'éducation, dans lesquels la surexploitation des ressources naturelles conduit à diversifier les activités et à l'émigration. L'arboriculture, la culture dominante, mais n'a pas engendré de dynamique économique interne suffisante malgré le soutien des pouvoirs publics depuis plus de vingt ans. C'est la mobilisation de l'eau et les projets de lutte contre l'érosion hydrique qui ont, dans ces régions, contribué au maintien de l'activité agricole, à travers une intégration entre agriculture et élevage dans les exploitations. Dans ces zones, la reproduction de l'exploitation est majoritairement permise par les sources de revenu alternatif (hautes steppes, arrière pays de Sfax, Jeffara)

Dans les espaces de ruralité intermédiaire, l'agriculture est l'activité dominante mais aussi la base du développement territorial. Elle est caractérisée par l'intensivité et par le développement de l'irrigation, et par la proximité des marchés ou des filières de transformation pour les débouchés.

L'hétérogénéité des territoires ruraux émerge de ces deux études sur les niveaux de ruralité et les potentialités agricoles et vient confirmer la partition et les disparités entre les zones rurales : celles mieux dotées en ressources naturelles (sol, eau) et dont les avantages sociaux, économiques et institutionnel (infrastructures, équipements, accès à l'information, au marché) permettent une croissance et une dynamique agricole propre, et un développement de leurs systèmes de production ; et celles, à faible potentiel agricole, plus enclavées, moins équipées, peu intégrées dans les marchés nationaux et dont la reproduction et la survie des systèmes d'exploitation est fondée sur l'obtention de sources de revenus alternatifs.

⁸⁷ Rognon, 1996. « La désertification au Maghreb », In *Erosion hydrique, désertification et aménagement dans l'environnement méditerranéen semi-aride* Lopez Bermudez P. et Rognon P. eds, Réseau 8, Désertification et aménagement, éditions Med campus et Universidad de Murcia, 13-24.

Dans les régions arides du Maghreb, les politiques nationales agricoles ont privilégié la sédentarisation des hommes et la mise en culture d'espaces traditionnellement dédiés à l'élevage mobile. L'accroissement des surfaces cultivées et des pratiques agricoles conduisant à l'élimination de la végétation naturelle dominante, ainsi que l'augmentation du cheptel sur des surfaces de parcours réduites au profit de l'agriculture ont intensifié les mécanismes d'érosion des sols. Le prélèvement des ligneux/arbustes pour l'énergie domestique (bois de feu) a conduit à la disparition de la strate arborée et arbustive haute de ces espaces. Les phénomènes de désertification se sont intensifiés, limitant les capacités de développement des exploitations agricoles.

Zones arides et désertification

En Algérie, au Maroc et en Tunisie, une part importante de la surface agricole utile (SAU) se trouve située dans les régions où la pluviométrie est inférieure à 300 mm. La SAU disposant d'une pluviométrie inférieure ou égale à 300 mm représentent ainsi 31% de la SAU au Maroc et 23% en Tunisie (55% et 78% si on prend pour référence 400 mm de pluie). En Algérie, 30% SAU reçoit moins de 400 mm par an.

L'agriculture et l'élevage apparaissent comme une source d'activité et de revenu potentiellement importante dans l'économie des espaces ruraux arides. Les caractéristiques physiques des zones arides sont multiples : plaines, bassins versants, montagne ou plateau, ainsi que le degré d'accessibilité des différents territoires.

Des formes traditionnelles d'exploitation subsistent, notamment dans les régions enclavées, caractérisées par une certaine extensivité des pratiques (forte intensité en main d'œuvre, faible mécanisation, peu de recours aux engrais chimiques), par la mise en culture de variétés spécifiques, souvent adaptées aux contraintes climatiques, mais peu productives (cycles court, résistance à la sécheresse), par un aménagement des terres permettant le recueil des eaux disponibles. Ces régions connaissent des taux de migration élevés, motivés par la recherche de sources de revenus alternatives, vers les pôles d'activités, les villes et à l'international. Ces migrations à l'origine saisonnière tendent à devenir permanentes, ce qui présente un risque de désertification humaine des espaces ruraux d'origine. L'abandon des cultures en terrasse (jessour), par exemple, et la perte des savoirs techniques quant à leur mise en œuvre représente un coût écologique, économique et social non encore chiffré. L'abandon de terres en cours de désertification ne stoppe pas les processus de dégradation écologique, que seule l'action de l'homme peut contrer.

La sédentarisation agricole des éleveurs de ces régions a entraîné une diversification des systèmes de production agricole, du point de vue des interactions entre agriculture et élevage. Les productions agricoles sont arboricoles (oléiculture, palmier dattiers dans les oasis), les céréalicultures et les maraichages. Cette évolution a été permise grâce au développement de l'agriculture irriguée sous diverses formes : périmètres irrigués encadrés par l'Etat, acquisition de motopompes, creusement de puits.

Il en résulte une grande variété de systèmes de production agricole :

- du point de vue de l'intégration entre agriculture et élevage : association de l'agriculture et de l'élevage, avec d'un côté des systèmes comprenant des cultures fourragères, ou d'autres ayant recours à la complémentation du bétail et de l'autre des agriculteurs. Une grande variété de systèmes peut être distinguée comme dans la plaine tunisienne de la Djeffara (IRA-IRAD⁸⁸)
- Du point de vue de l'organisation et de la démographie des exploitations (exploitations familiales, recours au salariat, à la migration saisonnière, âge et genre du chef de famille, famille élargie)
- Du point de la place des revenus agricole dans l'économie des ménages et du recours aux activités alternatives. Les agricultures des régions arides se maintiennent grâce à des revenus extérieurs à l'exploitation (les transferts des migrations, les revenus d'autres activités, par exemple commerciales, administratives ou salariés).

⁸⁸ Genin, Guillaume, Ouled Belgacem, Romagny, Sghaier, Taamallah (ed sc), 2006. *Entre désertification et développement*, La Jeffara tunisienne, IRD, Cérés éditions, IRAD

Avec l'accroissement démographique que la migration n'a pas compensé, la pression sur les ressources et la compétition sur les terres entre agriculture et élevage a engendré des tensions sur l'accès aux ressources et un morcellement du foncier préjudiciable au développement agricole : éloignement des parcelles, taille réduite empêchant la rentabilité des investissements, conflits d'usage des parcours pour l'élevage.

La progression de la désertification se fait donc par auréoles d'aridification, selon les modes de prélèvements anthropiques et la fragilité du milieu. Le développement des villes contribue à la surexploitation des ressources sans créer localement suffisamment de richesses pour limiter la surexploitation.

La question du développement de ces régions a trait à la spécialisation de leurs activités et aux modes d'interactions, notamment économique avec l'extérieur. Régions par nature moins peuplées, plus difficiles d'accès et moins urbanisées, elles recèlent de nombreux patrimoines culturels et naturels, des savoir-faire et compétences, des variétés agricoles et des modes de production spécifiques qui peuvent être valorisés.

La diversification économique est un moyen de s'adapter aux conditions difficiles de certaines zones arides. L'agriculture familiale peut devenir une activité secondaire pour le revenu de l'exploitation ; et les sources alternatives de revenu viennent financer la reproduction des exploitations agricoles.

La variété des situations est alors un défi pour les politiques, qui doivent répondre à une diversité de contraintes et de facteurs limitants selon les contextes : climat, écologie, foncier d'une part, d'équipements, techniques ou cognitifs d'autre part.

La désertification des régions arides et les pertes de capacités productives des terres sont liées à des problèmes d'aménagement (Rognon, 1996). Les deux volets des politiques de développement agricole ont engendré des externalités négatives pour les milieux naturels également préjudiciables pour l'économie locale (des exploitations) : l'irrigation une dégradation des sols et de l'eau, l'arboriculture pluviale à grande échelle (oliviers) des pertes de sols et leur érosion (dry-farming) hydrique et éolienne.

4 - Politiques de lutte contre la désertification et politiques de développement rural

Les zones arides bénéficient *a priori* de politiques spécifiques, celles portant sur la lutte contre la désertification. La ratification de la Convention des Nations Unies de lutte contre la Désertification (UNCCD) en 1995 a, en effet, confirmé la nécessité de mettre en œuvre des moyens adaptés pour limiter les pertes des services des écosystèmes dans les régions arides. Au niveau national ces politiques préexistent en fait à la ratification de l'UNCCD : la lutte contre l'ensablement (protection des infrastructures et des oasis), le reboisement et la conservation des eaux et des sols (lutte contre l'érosion des sols).

L'Algérie a été précurseur des opérations de reboisement à grande échelle en zone aride avec la mise en œuvre du barrage vert dans les années 1970. Dans sa conception, le barrage vert est une action de reboisement de 3 millions d'ha réhabilitant le pin d'Alep sur une bande aride Est/Ouest à vocation pastorale allant de la frontière tunisienne à la frontière marocaine entre les isohyètes 200 et 300 mm. Le concept de barrage vert évolue vers un ensemble d'actions de développement agro-sylvo-pastoral dans lesquelles le composant reboisement reste dominant (86% de plantations) mais plus diversifiée dans le choix des espèces.

Au plan des réalisations, le résultat sur 30 années est considéré comme un échec : les superficies reboisées se montent à environ 122 680 ha, soit un peu plus de 10 % des prévisions et le taux de réussite des reboisements effectués est de 36%. Les défrichements, opérés pour permettre le reboisement mono spécifique de la première phase ont engendré des impacts environnementaux négatifs et ont désorganisé les usages pastoraux de ces espaces. Au plan économique cependant, le reboisement a donné des emplois saisonniers aux populations des steppes (Ben Saïd, 1995 ; Bedrani, 2006⁸⁹).

⁸⁹ Bensaïd S., 1995. « Bilan critique du barrage Vert » In *Science et changements planétaires Sécheresse*. Volume 6, Numéro 3, 247-55.
Bedrani, 2006. « Note sur le barrage vert algérien », In OSS, *initiative muraille verte*, vol2 Annexes, 45-49.

Délaissé au début des années 1990, le concept de barrage vert est repris à partir de 1995 dans le cadre du développement agricole et rural. Les actions de reboisement sont intégrées au programme national de développement agricole et rural (PNDAR) et sont combinées aux actions de développement des infrastructures et d'amélioration durables des revenus des populations : maraîchage, cultures fourragères et arboriculture fruitière.

En Algérie, le programme de renouveau rural également mis en œuvre depuis 2006 témoigne d'une prise en compte des difficultés et des retards en matière de conditions de vie rencontrées par le secteur agricole et plus largement rural par les pouvoirs publics (Bessaoud, 2006)⁹⁰. Ce programme de grande envergure vise la création d'emploi pour limiter l'exode rural, par la mise en œuvre d'activités économiques intégrées à l'échelle territoriale, l'accroissement de la productivité des secteurs agricoles et d'élevage, la réduction des disparités territoriales et l'amélioration des conditions environnementales. Sa mise en œuvre s'appuie notamment sur la formation des acteurs et la concertation locale.

Tableau 12 : Réalisations du PNDAR entre 2000 et 2007, Algérie

	2000	2007
Nombre d'emplois créés cumulés à fin 2007	142.300	1 161 000
Nombre d'exploitations ciblées cumulées à fin 2007	0	431 000
Nombre de projets inscrits au programme Jeunes investisseurs	0	8 700
Superficie mise en valeur cumulée (ha de SAU)	37.900	585.000
Plantations forestières réalisées de 2000 à fin 2007 (ha)	13.800	172.400
Plantation pastorales réalisées de 2000 à fin 2007 (ha)	72.471	218 .500
Mise en défens à fin 2007	1.447.400	1 975.000
	2001	2007
Dynamisation et création d'entreprises de services	2.226	22 240
Désenclavement en Km	2.347	9.000
Electrification rurale en Km	615	2 000
Ouverture de pistes	-	8.000

Source : Ministère de l'agriculture, 2008

SAU : Surface Agricole Utile

En Tunisie et au Maroc, les politiques de reboisement ont également représenté l'essentiel des investissements en matière de lutte contre l'érosion dans l'ensemble du pays, depuis les années 1970. La part des investissements de reboisement occupe la seconde place après l'hydraulique agricole (voir tableau 4 et ci-dessous). Des actions d'aménagements et de reboisement des parcours viennent s'y associer. Des actions de lutte contre l'ensablement et de protection des oasis (infrastructures et plantations pour maintenir les dunes), ont été engagées dans les espaces les plus fragiles et menacés. En 2004, la question du développement des oasis a fait l'objet d'un plan national dédié au Maroc, insistant sur la dimension patrimoniale et culturelle de la préservation de ces sites, et visant la réhabilitation/l'aménagement des systèmes de gestion de l'eau, la valorisation des savoir-faire agricoles mais aussi artisanaux, ainsi que le développement d'un tourisme respectueux⁹¹.

Les actions entreprises permettent dans le cadre des reboisements dirigées par les services techniques décentralisés des forêts permettent ponctuellement de créer des emplois ruraux. La planification des aménagements réalisés au niveau central rend cependant difficile l'adhésion des populations rurales à ces actions et limite la réussite de ces investissements.

⁹⁰ Bessaoud, 2006. « La stratégie de développement rural en Algérie », In *Politiques de développement rural en Méditerranée*, Options méditerranéennes, Série A, n°71, 79-90

⁹¹ Il s'agit du document de diagnostic et de stratégie des Oasis qui donne priorité à la réhabilitation et à la sauvegarde des oasis sous la forme de projets locaux participatifs incluant des actions de LCD.

Tableau 13 : Investissements publics dans le secteur forestier, Maroc (2000-2004)

Composantes	Montants (millions de Dirhams)
SOUS-SECTEUR FORESTIER	
Lutte contre l'érosion	117, 240
Reboisement	734, 370
Aménagements des forêts (sylvo-pastoral)	75, 370
Gestion du domaine forestier	154, 760
Développement intégré des zones forestières urbaines et péri-urbaines	228, 860
Biodiversité	124, 150
Renforcement des institutions de recherche	74, 650
Sous total secteur forestier	1 509,400
SOUS-SECTEUR AGRICOLE	
Sous-total secteur agricole	16 173
TOTAL des deux secteurs	17 690

Source PAN/LCD Maroc, 2001

Des stratégies de conservation des eaux et des sols pour lutter contre l'érosion sont également mises en place par les pouvoirs publics. Il s'agit principalement de l'aménagement des bassins versants en zones de montagne pour favoriser le recueil et l'infiltration de l'eau et permettre une irrigation d'appoint. Ces investissements sont aussi destinés à protéger les villes en aval des risques d'inondation. Ces politiques de grands travaux contribuent aussi à lutter contre le chômage, la pauvreté et les migrations quoique de façon ponctuelle.

Les bénéfices pour l'agriculture des politiques d'aménagement de bassin versants ont pu être localement démontrés par des études de rentabilité de projet (Sghaier et al, 2002⁹²). Ces actions concernent toutefois un nombre limité de bénéficiaires et n'engendrent pas de dynamique territoriale autonome.

De façon générale, ces politiques de lutte contre la désertification sont marquées par la prévalence de l'approche biophysique de protection des sols contre l'érosion et par la domination des secteurs traditionnellement en charge de la protection des milieux physiques, l'administration des forêts, et les services de la conservation des eaux et des sols. Les opérations sont définies au niveau national voire international puisque la coopération internationale contribue au financement de la LCD dans le cadre de ses engagements à l'UNCCD. Peu de marge de manœuvre est laissée au niveau local pour une concertation, des choix et des actions collectives de développement⁹³.

Enfin, ces politiques semblent s'inscrire dans une logique de compensation entre territoires inégalement dotés et affectés par la pauvreté plutôt que proposer des options de développement localisées.

Les politiques de développement rural mises en place depuis les années 1980 au Maroc et en Tunisie ont été orientées vers l'amélioration des niveaux de vie et la réduction de la pauvreté, pour limiter l'exode rural et créer des opportunités d'emploi dans les zones rurales défavorisées. Les actions mises en œuvre dans les zones arides, figurent parmi les actions de lutte contre la désertification.

Au Maroc, ce sont les programmes de développement intégrés (PDI). Quatre formats de PDI ont été conçus pour prendre en compte la variété des systèmes de production et les spécialisations des régions : élevage, conservation des eaux et des sols pour le maintien de l'agriculture pluviale, l'amélioration des techniques agricoles, la clarification du foncier (Rafac, 2000).

En Tunisie, il s'agit des programmes de développement rural intégrés et ceux de développement agricole intégrés (PDRI et PADI). Les PDRI se sont aussi orientés vers la diversification des activités

⁹² Sghaier M., Mahdhi N., de Graaff J., Ouassar M. 2002. « Economic evaluation of water harvesting at catchment's scale: An application of the FORCES MOD model? In De Graaff J. & Ouassar M. (Eds.) *Water harvesting in Mediterranean zones: an impact assessment and economic evaluation*. TRMP paper n°40, Wageningen University, The Netherlands, 101-113

⁹³ Voir les expériences menées par la GTZ en Tunisie et au Maroc (plan régionaux et locaux de LCD).

pour l'obtention de revenus alternatifs soulageant la pression sur le milieu naturel ainsi que vers des activités génératrices de revenus et de promotion de la femme rurale (Elloumi, 2006).

Ces politiques ciblent la réduction des inégalités territoriales basée sur une amélioration des revenus. Les actions mises en place sont par ordre décroissant d'importance :

- La mise à niveau des équipements et des infrastructures sociales et économiques : réalisation d'équipements sanitaires, scolaires, et d'une infrastructure favorisant le développement d'une économie marchande (marchés, routes, pistes, réseaux d'adduction d'eau potable et/ou d'assainissement, électrification rurale...).
- La création d'administrations locales, dans le cadre de la décentralisation, et une meilleure mise à disposition de services techniques (centres et sous-centres de travaux, points d'approvisionnement en facteurs de production, services socio-éducatif).
- La promotion de l'agriculture pluviale avec le recours à la petite hydraulique et l'amélioration des techniques agricoles pour accroître la productivité (diffusion d'innovation technique).
- La diversification des activités à travers la promotion d'actions génératrices de revenus (Tunisie)
- Des actions spécifiques concernant la préservation des milieux naturels dans les environnements fragiles : actions de CES, de lutte contre l'ensablement etc.

Au total, plus de 109 projets ont été financés en Tunisie depuis 1984. Dès les années 1990, les conditions de vie des ruraux se sont améliorées en termes de logements, d'accès à l'eau potable et à l'électricité et le taux de pauvreté rural est devenu inférieur à celui urbain. Enfin, le nombre d'exploitations rurales a fortement augmenté, ce qui a aussi contribué à une surexploitation des ressources naturelles (Elloumi, 2006). Du point de vue des investissements cependant, les PDAI financés dans le X^{ème} Plan de développement (2002-2006) ne représentent que 11,5% des investissements dans l'hydraulique agricole.

Au Maroc, les PDI ont concerné 26% de la SAU pluviale, 22% de la population rurale et 15% des agriculteurs marocains (Rafac, 2000). Globalement, les résultats sont restés en deçà des attentes malgré des investissements importants (1800 Dirham par ha de SAU).

De façon générale, ces projets de développement rural se sont développés dans un environnement institutionnel caractérisé par l'apparition de nouvelles formes de gestion et de concertation : conseils ruraux, institutions décentralisées, groupements et associations coopératives. Ils ont favorisé l'émergence de ces structures ainsi que leur fonctionnement dans des zones économiquement marginales.

Un ensemble d'insuffisances sont rétrospectivement apparues telles que :

- L'absence d'un suivi évaluation de ces projets,
- Des difficultés dans la coordination des activités pluri sectorielles entre les différents responsables sectoriels locaux, et des rythmes de mise en œuvre distincts entre ces administrations (procédures),
- Une absence de valorisation des savoir-faire locaux, pourtant adaptés aux conditions de milieu et par conséquent un manque d'intérêt pour leur amélioration,
- Une primauté accordée aux réalisations matérielles au détriment des actions de formations des agriculteurs,
- Un manque de participation de la part des ruraux lié à un contenu des projets défini en amont des espaces bénéficiaires,
- Des actions insuffisantes sur les circuits de commercialisation,
- Enfin, la maintenance et la continuité des opérations n'ont pas été pensées par les projets.

Au Maroc, les PDI n'ont pu empêcher une aggravation des indicateurs sociaux dans les zones rurales, et l'accroissement des disparités entre mondes rural et urbain : taux ruraux élevés de pauvreté, (18% en 1990-90 et 27,2% en 1998-99) d'analphabétisme élevés (66,9% en 1998 contre 75,1% en 1994), de niveaux d'équipements ruraux très bas par rapport à ceux urbains (par exemple 11,9% contre 80,9% pour l'accès à l'eau potable, 15,6% contre 86,1% pour l'accès à l'électricité et 56,5% contre 70,8%

pour l'accès aux soins de santé)⁹⁴. Les jeunes, notamment ruraux sont particulièrement touchés par la pauvreté, surtout les ménages dont le chef est sans instruction.

Devant ces constats, la stratégie 2020 de développement rural fait de l'agriculture une priorité du développement rural. Mise en place en 2005, l'Initiative nationale pour le développement Humain (INDH) vient renforcer des programmes de développement rural par une série d'activités comme la promotion des activités génératrices de revenu (AGR) pour la diversification, la gestion des ressources naturelles (GRN) et la création de valeur ajoutée.

Inspirée de la notion de développement humain et des approches développées par l'économiste A Sen, repris par le Programme des Nations Unies pour le Développement, l'INDH vise à réduire les disparités sociales et géographiques et à développer les sources de revenus, en accroissant les capacités des acteurs par la formation et la fourniture des services de base. Le coût total de l'Initiative pour la période 2006-2010 est estimé à 10 milliards de dirhams (2% du PIB).

Lancé en 2008, le Plan Maroc Vert s'appuie sur deux axes principaux, l'agriculture commerciale et l'agriculture sociale en défendant l'idée de la mise à niveau « solidaire ».

Le premier concerne le développement d'une agriculture moderne à travers des investissements adéquats et un accompagnement institutionnel pertinent. Le second reconnaît une place au petit agriculteur et lui consacre une bonne partie des mesures de relance.

Les politiques de développement rural ont pour objectif de rééquilibrer les inégalités territoriales, de compenser les handicaps de territoires marginalisés, difficiles. Elles se sont développées au fur et à mesure de la mise en œuvre de la décentralisation, laissant au niveau local le rôle d'exécutant des orientations choisies au niveau national. Ces politiques, revenues sur le devant des programmes nationaux (Algérie, Maroc) pourront-elles passer d'une conception centralisée des projets financés à la mise en œuvre de plans locaux de développement par les acteurs ? Quelles innovations institutionnelles et contractuelles, quels partenariats avec les structures locales et celles issues de la société civile, proposeront-elles ?

Conclusion

Les politiques agricoles des pays du Maghreb, présentent des similitudes malgré des différences importantes entre les trois pays quant à la place de leur agriculture dans l'économie nationale. En effet, elles ont promu des investissements publics tournés vers la production agricole à grande échelle, la productivité et l'accroissement des surfaces irriguées d'une part, et d'autre part ont investi dans les politiques de développement rural, selon des montants moins importants en volume et visant la compensation des disparités territoriales.

Le retour des politiques de développement rural parmi les programmes privilégiés par les gouvernements algériens et marocains montre que l'avenir du monde rural et agricole est un enjeu pour le développement mais aussi pour une stabilité sociale. De fait, ces programmes combinent des mesures en direction des agricultures intensives et d'autres visant une agriculture sociale, autrement dits des zones en difficulté.

Ils se réfèrent à la notion de développement humain pour insister sur les aspects de formation et les enjeux institutionnels, sur la bonne coordination des acteurs et la dimension régionalisée, voire localisée des processus institutionnels à mettre en œuvre. Au plan de la démarche, ces politiques prennent en compte les zones difficiles, aux indicateurs sociaux plus faibles et aux modes de mise en valeur plus dépendants des aléas climatiques (agriculture pluviale).

Selon les conditions de mise en œuvre, notamment institutionnelles, les actions en direction des zones rurales difficiles pourront figurer ou non au titre d'un développement local ancré dans des contextes environnementaux et humains et conçus de façon collective, ou demeurer des mesures plus génériques de compensation des inégalités territoriales.

Cette prise en compte de l'agriculture s'inscrit également dans les priorités définies par les pays dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. La question de l'adaptation au changement

⁹⁴ Elkadri, 2005. *Education, pauvreté et développement rural au Maroc*, communication disponible en ligne.

climatique renvoie spécifiquement à la dimension locale des changements climatiques, aux pratiques des acteurs et à des savoir-faire anciens, notamment dans les zones arides. Mais il reste à savoir comment les stratégies nationales répartiront leurs efforts entre la gestion de l'eau irriguée et l'adaptation en zone pluviale, comment elles sauront inscrire les spécificités des zones difficiles, par exemple celles arides dans leur stratégies (savoirs immatériels, modes de production, ressources naturelles spécifiques), et notamment si elles sauront les valoriser comme les bases potentielles d'un développement local, contextualité, pour promouvoir les économies d'énergies en même temps qu'un développement économique de long terme, en s'appuyant pour cela sur un partenariat équilibré avec les acteurs ruraux locaux.

Références bibliographiques

- Ahouate et Tamehmacht, 2008. *Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable, développement agricole et rural, Etude nationale Maroc*, vol 1, 38 p, Plan Bleu, CIHEAM, PNUE
- Bachta et Gherzi (coord), 2004. *Agricultures et alimentation en Méditerranée, les défis de la mondialisation*, CIHEAM, IRESA, KARTHALA
- Banque mondiale, 2008. Rapport sur le développement dans le monde 2008: l'agriculture au service du développement.
- Bachta, 2008. Tunisie : « L'agriculture, l'agroalimentaire, et le développement rural dans les pays méditerranéens : tendances et politiques », In *Options méditerranéennes*, n° B, 61, *Les agricultures méditerranéennes, analyse par pays*, Allaya ed., CIHEAM, 75-94
- Banque mondiale, 2006. Tunisie, examen de la politique agricole, Rapport No. 35239-TN, eau environnement et développement social et rural, Région Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Bedrani, 2008. « Algérie, l'agriculture, l'agroalimentaire, et le développement rural dans les pays méditerranéens : tendances et politiques », In *Options méditerranéennes*, n° B, 61, *Les agricultures méditerranéennes, analyse par pays*, Allaya ed., CIHEAM, 37-57.
- Bedrani, 2006. « Note sur le barrage vert algérien », In OSS, *initiative muraille verte*, vol2 Annexes, 45-49.
- Bensaïd S., 1995. « Bilan critique du barrage Vert » In *Science et changements planétaires Sécheresse*. Volume 6, Numéro 3, 247-55.
- Bessaoud, 2006. « La stratégie de développement rural en Algérie », In *Politiques de développement rural en Méditerranée*, Options méditerranéennes, Série A, n°71, 79-90
- Chebbi, 2005. « Un essai de modélisation de la réponse agricole aux politiques d'investissement et de crédit en Tunisie : Quelles conclusions pour le secteur irrigué » ? In *Instruments économiques et modernisation de l'agriculture irriguée en Méditerranée*. Actes du séminaire Euro Méditerranéen - *Les instruments économiques et la modernisation des périmètres irrigués*, Kairouan : Tunisie (2005) – [En ligne sur Hal] <http://hal.cirad.fr/cirad-00193877/fr/>
- Debbarh et Badraoui, 2002. « Irrigation et environnement au Maroc : situation actuelle et perspectives », In Serge Marlet et Pierre Ruelle (éditeurs scientifiques), 2002. *Vers une maîtrise des impacts environnementaux de l'irrigation*. Actes de l'atelier du PCSI, 28-29 mai 2002, Montpellier, France. CEMAGREF, CIRAD, IRD, Cédérom du CIRAD.
- Elkadri, 2005. *Education, pauvreté et développement rural au Maroc*, communication disponible en ligne.
- Elloumi, 2006. « Les politiques de développement rural en Tunisie : acquis et perspectives ». *Options Méditerranéennes* n° A 71, *Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne*, 55-67.
- El Mekki, 2008. « Algérie, l'agriculture, l'agroalimentaire, et le développement rural dans les pays méditerranéens : tendances et politiques », In *Options méditerranéennes*, n°B, 61, *Les agricultures méditerranéennes, analyse par pays*, Allaya ed., CIHEAM, 1-36
- FAO, 2009. Maroc, Impact du changement climatique sur l'agriculture. Power point disponible en ligne.
- FAO, 2006. *Utilisation des engrais par culture au Maroc*, Service de la gestion des terres et de la nutrition des plantes, Division de la mise en valeur des terres et des eaux, Rome, 57 p.
- Genin, Guillaume, Ouled Belgacem, Romagny, Sghaier, Taamallah (ed sc), 2006. *Entre désertification et développement*, La Jeffara tunisienne, IRD, Cérès éditions, IRAD

- Moulaï, 2008. *Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable, développement agricole et rural, Etude nationale Algérie*, vol 1, 28 p, Plan Bleu, CIHEAM, PNUE
- Mouhouche et Guemraoui, 2004. « Réhabilitation des grands périmètres d'irrigation en Algérie », Actes du séminaire *Modernisation de l'agriculture irriguée*, Projet INCO-WADEMED, Rabat, du 19 au 23 avril 2004, 13p
- Perennes, 1992. « Un aspect de la question hydraulique au Maghreb : la politique des barrages », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 10 | 1992, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. URL : <http://ema.revues.org/index1407.html>.
- Rafac, 2000. *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*. Karthala-Ciheam, 692 p
- Rognon, 1996. « La désertification au Maghreb », In *Erosion hydrique, désertification et aménagement dans l'environnement méditerranéen semi-aride* Lopez Bermudez P. et Rognon P. eds, Réseau 8, Désertification et aménagement, éditions Med campus et Universidad de Murcia, 13-24
- Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes au changement climatique*, Synthèse, 13 p. Disponible en ligne.
- Royaume du Maroc, 2007. *L'irrigation au Maroc un secteur au service du développement*, 2^{ème} édition du salon international de l'irrigation à Meknès, 8p.
- Royaume du Maroc, 2001. *Programme d'Action National sur la Lutte contre la Désertification*, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et des Forêts, 133 p.
- Sarraf M., Larsen B., Owaygen M., 2004. *Cost of environmental degradation, the case of Lebanon and Tunisia*, Environmental Economic Series, World Bank, Paper n° 57, METAP, 95 p.
- Sghaier M., Mahdhi N., de Graaff J., Ouessar M. 2002. « *Economic evaluation of water harvesting at catchment's scale: An application of the FORCES MOD model* » In De Graaff J. & Ouessar M. (Eds.) *Water harvesting in Mediterranean zones: an impact assessment and economic evaluation*. TRMP paper n°40, Wageningen University, The Netherlands, 101-113
- Zaïri, Slatni, Mailhol, Ruelle et El Amami, 2003. « L'irrigation de surface dans le contexte tunisien, perspectives d'amélioration sous différentes conditions de disponibilités en eau », Séminaire international "*Technologies et méthodes modernes d'irrigation : recherche, développement et essais*", AFEID, 16 p
- Zella et Larhyss, 2007. « Evolution de l'irrigation », in *Larhyss Journal*, ISSN 1112-3680, n° 06, Décembre 2007, pp. 65-80. [En ligne] : <http://larhyss.net/pdf/journal/6/6.Zella%20et%20al.pdf>